

**VAL-DE-RUZ** Le Tribunal cantonal désavoue les autorités communales et le Conseil d'Etat. La demande de permis de construire de Jean-Luc Pieren devra être traitée avant fin février.

## Il gagne son recours contre la commune

ANTONELLA FRACASSO

Quatre ans qu'il attendait que sa demande de permis de construire soit traitée. Lundi, le recourant vaudruzien Jean-Luc Pieren a eu gain de cause. Le Tribunal cantonal a désavoué la commune de Val-de-Ruz et annulé la décision du Conseil d'Etat. Le citoyen a été victime d'un déni de justice formel. Les autorités communales ont jusqu'à fin février pour statuer sur sa demande.

Soulagé, Jean-Luc Pieren déclare vouloir «aller de l'avant et se concentrer sur (son) projet immobilier». Bien que la commune puisse faire appel de cette décision, il ne pense pas qu'elle ait une raison de ne pas accéder à sa requête.

En février 2012, Jean-Luc Pieren, à la tête d'un bureau d'architecture, déposait une demande de permis de construire pour la construction de deux lotissements de six appartements aux Hauts-Geneveys. Parallèlement à ses démarches avec le service de l'aménagement et de l'urbanisme, la commune de Val-de-Ruz l'avait invité à fournir une garantie bancaire, car sa solvabilité était incertaine.

### Dossier gelé

Le Vaudruzien avait alors répondu aux exigences de la commune, y compris l'assainissement de sa situation financière, bien qu'il ne fût pas nécessaire. Un élément vivement relevé par le Tribunal cantonal qui a spécifié qu'un permis de construire ne doit pas être délivré sous l'an-



Le projet de deux lotissements aux Hauts-Geneveys pourrait trouver son épilogue. Ce qui satisfait son initiateur, Jean-Luc Pieren. ARCHIVES LUCAS VUITEL

gle de la faisabilité économique du projet. Les deux aspects devant être clairement séparés. «Cette demande n'avait pas de sens. Pourtant, même après avoir réglé ma solvabilité, le dossier était toujours gelé», poursuit Jean-Luc Pieren.

Lassé par cette attente, le citoyen recourait une première fois en décembre 2014 au Conseil d'Etat pour déni de justice. Quelques jours avant, il informait le législatif de Val-de-Ruz sur sa situation (lire encadré). Il déclarait que l'ex-argentier de Val-de-Ruz Claude-Henri Schaller, «l'avait contraint à solder sa situation fiscale» en échange du permis de construire.

### Déni de justice

Débouté, il persévérait en déférant cette décision au Tribunal cantonal. L'instance juridique souligne que si Jean-Luc Pieren remplit les conditions pour l'obtention du permis en question, il

doit lui être délivré. En outre, il précise qu'une autorité ne peut pas garder un dossier ouvert indéfiniment. Enfin, il admet que ce contretemps est clairement un déni de justice.

La présidente de l'exécutif de Val-de-Ruz, Anne-Christine

Pellissier, a indiqué que le Conseil communal a pris connaissance de la décision du Tribunal cantonal. Mais les cinq édiles n'en ont pas encore parlé entre eux. «Nous en discuterons la semaine prochaine», ajoute leur présidente. Pour l'heure, elle

préfère ne pas se prononcer. Le conseiller communal Armand Blaser relève tout de même qu'un permis de construire ne doit pas être délivré en échange d'une solvabilité financière. «Il faut bien dissocier les deux aspects.»

## Plainte contre Schaller en attente

Excédé que sa demande de permis de construire traîne aussi longtemps, Jean-Luc Pieren avait envoyé en décembre 2014 un descriptif de son projet de lotissements et de sa situation à la présidente du Conseil général de Val-de-Ruz. Dans ce document, le citoyen des Hauts-Geneveys dénonçait fortement le comportement de l'exécutif, et particulièrement du chef des Finances de l'époque, Claude-Henri Schaller. Il lui reprochait «d'avoir excédé ses pouvoirs», notamment en le sommant de délivrer une garantie bancaire pour que sa demande soit traitée.

Indigné par cette attaque, l'ex-argentier avait déposé en avril 2015 une plainte pour calomnie. A laquelle, Jean-Luc Pieren avait répondu de la

même façon, déposant lui aussi une plainte, cette fois pour contrainte.

Depuis lors, la situation n'a pas évolué. Le mandataire de l'habitant des Hauts-Geneveys, Frédéric Hainard, a envoyé deux demandes de conciliation à l'avocat de Claude-Henri Schaller. Restées sans suite. Or, la décision rendue par le Tribunal cantonal cette semaine (lire ci-dessus), pourrait tout changer. Il donne raison à Jean-Luc Pieren, désavouant les autorités de Val-de-Ruz et le Conseil d'Etat. La commune doit donc statuer sur le permis de construire jusqu'au 29 février. «Naturellement, cette décision pourrait avoir une incidence sur la procédure pénale», conclut Frédéric Hainard, qui se réjouit de voir son recours admis par le Tribunal cantonal.

## TUNNEL DE GLÉRESSE Accident de travail, neuf hommes concernés

Dans la nuit de jeudi à hier, vers 1h15, la police cantonale bernoise a appris qu'un accident de travail était survenu dans le tunnel de Gléresse (BE). Neuf personnes ont dû être emmenées à l'hôpital pour un contrôle. Selon les premiers éléments de l'enquête, des ouvriers présents dans la galerie de secours ont voulu rallumer à distance la ventilation suite à des travaux. Mais celle-ci ne s'est pas enclenchée, pour une raison encore indéterminée. Deux hommes se sont alors rendus dans le tunnel afin de l'allumer manuellement.

### Plusieurs ambulances

L'un des deux s'est soudainement senti mal, et son collègue est sorti chercher de l'aide. Des ouvriers ont finalement pu retrouver l'homme dans le tunnel et l'amener à l'extérieur. Celui-ci ainsi qu'un deuxième homme ont été victimes d'une intoxication au monoxyde de carbone et transportés à l'hôpital. Au total, neuf personnes ont été emmenées à l'aide de plusieurs ambulances dans différents centres hospitaliers pour un contrôle.

La majorité d'entre eux ont pu regagner leur domicile durant la nuit. La police cantonale bernoise a ouvert une enquête afin de déterminer les circonstances exactes des événements. Cette intervention a également nécessité l'engagement des pompiers professionnels de la ville de Bienne. **RED-COMM**

## GLÉRESSE Accident frontal, trois blessés

Peu après 14h30 heures, hier, une collision frontale entre deux voitures a eu lieu sur l'A5 à la hauteur de Gléresse (BE). Selon les premiers éléments de l'enquête, une voiture circulait de Bienne en direction de Neuchâtel. Juste avant l'entrée du tunnel, elle s'est déportée pour une raison encore indéterminée sur l'autre voie de circulation. Elle est alors entrée en collision frontale avec un véhicule arrivant en sens inverse avant d'effectuer un tonneau et de terminer sa course sur le toit.

### Tunnel fermé

Le conducteur de la voiture circulant en direction de Neuchâtel, sa passagère ainsi que la passagère de l'autre véhicule ont été blessés. Ils ont été transportés à l'aide de deux ambulances à l'hôpital. Le tunnel de Gléresse a été fermé à la circulation durant l'intervention des secours. Le trafic a été dévié via la route principale avec l'aide de la police cantonale neuchâteloise. Le trafic sur l'axe Bienne - Neuchâtel a été fortement perturbé.

Le déroulement exact de l'accident fait l'objet de plus amples investigations. **RED-COMM**

**Je veux aller de l'avant et me concentrer sur mon projet immobilier.»**

**JEAN-LUC PIEREN**  
HABITANT DES HAUTS-GENEVEYS

**TOURISME** Les quatre initiateurs du projet ont inauguré hier la bâtisse, située au pied du télési.

## De l'or blanc sur la Maison Chasseral-Les Savagnières

Les flocons ont enfin recouvert le toit de la Maison Chasseral-Les Savagnières. Ce manteau blanc ne pouvait mieux tomber, alors que la bâtisse était officiellement inaugurée hier soir. Pour l'occasion, les quatre initiateurs du projet s'étaient donné rendez-vous au pied du télési, où le bâtiment flambant neuf est construit. Ainsi, les représentants des communes de Saint-Imier et de Val-de-Ruz, de la société des Bugnens-Savagnières et du Parc régional Chasseral se réjouissaient du lancement de ce nouvel outil touristique régional.

Egalement présents, les conseillers d'Etat neuchâtelois Jean-Nat Karakash et bernois Christoph Neuhaus ont coupé



Il a fallu sept mois de travaux pour réaliser la Maison Chasseral-Les Savagnières. CHRISTIAN GALLEY

symboliquement le ruban rouge. «Ce partenariat a été rondement mené», a relevé Jean-Nat Karakash, saluant la collaboration entre deux collectivités publiques de cantons différents. Une entente cordiale qui a donné naissance à un important site pour les sports d'hiver.

Début décembre, la Maison Chasseral-Les Savagnières avait déjà été présentée aux médias et à la population. La bâtisse est dotée de guichets, d'espaces d'accueil, d'un kiosque du terroir, d'un magasin de sport et d'une salle de pique-nique de 100 mètres carrés à l'étage. De quoi accueillir comme il se doit de nombreux amateurs de glisse.

**AFR**

**ARCINFO.CH**  
L'INFO EN CONTINU  
7 JOURS SUR 7  
SUR VOTRE SMARTPHONE

A télécharger sur